

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 23 octobre 2014 modifiant la décision du 10 juillet 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien)

NOR : DEVA1425162S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile;

Vu la décision du 10 juillet 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien),

Décide :

Article 1^{er}

L'article 4 de la décision du 10 juillet 2014 susvisée est ainsi rédigé :

« *Art. 4.* – Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs à la validation des engagements juridiques et des demandes de paiement liés à l'exécution des dépenses du budget annexe "contrôle et exploitation aériens" à Mme Marie-Chantal Girardot, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 23 octobre 2014.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,
P. CIPRIANI